

étoit un homme d'honneur qui ne manqueroit pas à sa parole, mais qu'il lui avoit fait sçavoir que ses affaires ne lui pouvoient permettre de faire le voiage de six semaines. Elle le fit néanmoins venir à Alençon en secret, & le fit loger en la maison d'un de ses amis qui lui étoit fidele, & à qui elle avoit confié tout le secret du Canada. Ils confererent ensemble de ce qu'ils pourroient faire pour ce mariage. Le conseil des personnes sçaites étoit qu'ils se pouvoient marier & vivre en chasteré : mais pour les interets temporels, l'on assuroit que ce mariage eût porté prejudice aux affaires du Canada à cause du bien de Madame de la Peltrie, dont les heritiers eussent pu avec le temps faire de la peine à Monsieur de Bernieres. La resolution fût qu'ils ne se marieroient pas, mais qu'ils feroient semblant de l'être, & la dessus Monsieur de Bernieres retourna en sa maison. Au même temps Monsieur de Vaubougon fût saisi d'une grosse maladie dont il mourut, ce qui fit changer les affaires de face. Madame de la Peltrie demeura libre de ce côté là, mais il lui survint un autre embarras. Sa Sœur ainée & son Beaufrere ne voulurent pas qu'elle entrât en partage du bien de leur Pere, & ils la vouloient faire enlever & mettre en interdiction, disant qu'elle donnoit son bien aux pauvres, & que par sa mauvaise conduite elle auroit bien-tôt tout dissipé. Elle fût à Caen en secret pour consulter Monsieur de Bernieres, qui l'encouragea puissamment, & par le conseil duquel elle appella au Parlement de Roüen. Elle y fut avec son homme d'affaires qui lui conseilloit de faire serment d'une chose tres-juste, & qu'il l'assuroit qu'elle gagneroit son procez. Comme elle étoit fort craintive, elle ne le voulut pas; mais elle s'adressa à Dieu & au glorieux saint Joseph lui reiterant le vœu qu'elle avoit fait de se donner avec tout son bien au service des filles Sauvages, & de fonder à cet effet une Maison d'Ursulines en Canada. Dès le lendemain un Deputé lui vient dire qu'elle avoit gagné son procez, & qu'elle étoit déclarée capable du maniement de son temporel. Comme l'on avoit eu quelque connoissance de la recherche de Monsieur de Bernieres, on croioit quelle s'alloit marier, & on la montroit au doigt : Et même des personnes Religieuses lui faisoient en face des reprocher, de ce qu'ayant mené une vie devote & exemplaire, elle la quittoit pour reprendre celle du grand monde. Elle répondoit en souriant & avec modestie, qu'il falloit faire la volonté de Dieu : Ces réponses confirmoient la creance qu'on en avoit & sur tout sa Sœur & ses Parens. Son cœur se sentant extraordinairement pressé d'exécuter son dessein, elle s'en